

**Vous souhaitez adhérer au projet associatif du COBIAC**

Acteur de la coopération internationale, ce collectif s'engage en faveur du développement de la lecture et des bibliothèques :

- Des projets structurants d'accès à la lecture pour tous, avec un accompagnement professionnel
- Des aides à la constitution de collections, achats et dons de livres
- Des échanges professionnels
- Une assistance aux collectivités et associations en matière de coopération internationale

Devenez membre actif en 2023

- Prenez part à la vie de l'association
- Recevez régulièrement des informations sur ses activités
- Contribuez au financement de l'association et de ses projets

*Votre soutien est une ressource précieuse !*



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Courriel : .....

Profession actuelle ou passée.....

J'adhère  Ré-adhère

Cochez votre type d'adhésion :

- Adhésion hors Europe, 1ère adhésion, étudiants, demandeurs d'emplois, bénéficiaires RSA : **7 euros**
- Adhésion individuelle : **25 euros**



Association reconnue d'intérêt général  
Compte tenu des dispositions fiscales, le coût effectif des cotisations et  
dons est de 34% des versements effectués.  
Un don de 50€ vous reviendra à 17€

✂-----

J'effectue un don de .....euros

Règlement par virement, chèque ou espèces à l'ordre du : COBIAC, 210 Chemin du Granet, 13090 Aix-en-Provence

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10278	08971	00030314940	91
Domiciliation CREDITMUTUEL MARSEILLE Gambetta			

Pour toute information : [contact@cobiac.org](mailto:contact@cobiac.org) / [www.cobiac.org](http://www.cobiac.org) / 07 49 24 39 16

Conditions générales: La présente adhésion vaut pour une année civile. Toute adhésion sans règlement sera rejetée. Cette adhésion donne droit de participer aux activités de l'association et permet de voter lors des assemblées générales, ainsi que de postuler pour être membre du conseil d'administration et/ou du bureau de l'association. Vous recevrez par mail la Newsletter de l'association (3ou 4 n°/an) ainsi que la Brève, lettre d'information mensuelle réservée aux adhérents. Les statuts de l'association peuvent être communiqués sur simple demande au siège du COBIAC.